PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion	vendredi 10 juin 2022 à 14h00, au Kyriad Mirande
Présidence :	**M. Daniel FONTENIAUD**
Présents :	Patricia BEAURENAUD - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Christian PERDU - Gérard POPILLE - Philippe PRUDHON - Jacques QUANTIN - Daniel ROLET - Michel SORNAY - Françoise VALLET- Nicolas VUILLEMIN
Assistent à la séance :	Paul GUERIN (*en partie*) - Sébastien IMBERT - Vincent SZMATULA
Excusés :	Jean-François GONDELLIER - Alain RICHARD *(donne pouvoir à Jacques QUANTIN)*

1 – FINANCEMENT DES SECTIONS SPORTIVES

Paul GUERIN présente le dossier de financement des Sections Sportives au titre de la saison 2021-2022.

Après différents échanges, le Bureau valide le tableau des aides aux sections sportives à l'unanimité.

Il est demandé aux Districts de confirmer la structure à laquelle doit être versée la subvention (établissement scolaire ou club) avant le 17 juin, pour que le service comptabilité puisse procéder au paiement avant fin juin.

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Sur proposition de Christian PERDU, et selon les éléments notifiés au sein de la procédure financière n°10, le Bureau alloue une subvention de 300 euros (*au vu des frais engagés*) :

- au collège Jouffroy D'ABBANS de SOCHAUX (25), pour la participation de leur équipe minimes filles au Championnat de France Etablissement de Futsal Minimes Filles du 31 mai au 3 juin à PÉRIGUEUX (24)

- au Collège Clos de Pouilly de DIJON, pour la participation d'une équipe au Championnat de France de Futsal du 30 mai au 2 juin à TOULOUSE (31)

- au Collège des Lentillères de DIJON (21), pour la participation d'une équipe féminine au Championnat de France UNSS du 7 au 10 juin à MOLSHEIM (67)

Après étude du budget communiqué, le Bureau émet un avis défavorable à la demande du collège des Hautes Vignes à SELONCOURT (25), pour la participation d'une équipe au Championnat de France de Football Minimes Excellence du 16 au 20 mai à ARBOUANS (25).

3- CHAMPIONNATS R2F

Jean-Marie Coppi revient sur la situation de la future R2F

Selon les hypothèses de fin de saison, le bureau valide à l'unanimité la future organisation de la saison 2022/2023 avec :

R1F : - 1 poule 12 équipes

R2F : - 3 poules de 6 équipes en phase automne avec 9 ou 10 accessions des Districts en cette fin de saison 2021/2023 :

- ➔ Si 9 accessions : 6 pour DTB/Haute Saône + 1 pour le Jura + 1 pour la Saône et Loire + 1 pour Côte d'Or/Nièvre
- ➔ Si 10 accessions : 6 pour DTB/Haute Saône + 1 pour le Jura + 2 pour la Saône et Loire + 1 pour Côte d'Or/Nièvre

- 1 poule élite de 6 équipes (les 2 premiers de chaque poule de la phase automne) et 2 poules géographiques de 6 équipes en phase printemps (du 3ème au 6ème de chaque poule de la phase automne)
  - ➔ 2 accessions de R2 en R1F fin de saison 2022/2023
  - ➔ 6 rétrogradations en Districts des 2 groupes géographique en fin de saison 2022/2023 soit les équipes classées de la 4ème à la 6ème place de chaque poule.
  - ➔ 6 accessions des Districts (3 pour DTB/Haute Saône + 1 pour le Jura + 2 pour Côte d'Or/Nièvre/Saône et Loire)

4- PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE À NICE

Jean-Marie COPPI présente les textes qui sont soumis au vote pour cette Assemblée.

Le Bureau s'étonne que les deux propositions de réforme de la pyramide des championnats soient présentées, alors que lors de la réunion statutaire des Collèges à la FFF le 7 mai dernier, le Président s'était engagé à ne présenter que le schéma 1/3/8.

5- ÉVOLUTION DU CHALLENGE RÉGIONAL PEF

Patricia BEAURENAUD présente la proposition d'évolution du CHALLENGE RÉGIONAL PEF résultant des travaux effectués par la Commission Régionale des Actions Citoyennes et Sociales pour une mise en application sous forme de test dès cette saison 2021-2022. ***(Annexe 1)***

6- PRÉSENTATION DU PROCESS LICENCES DE LA SAISON 2022-23

Nicolas VUILLEMIN présente le processus d'enregistrement des Licences pour cette saison 2022-2023 ***(Annexe 2).***

Le Bureau se réjouit de la solidarité dont fait preuve la Ligue de Normandie, et remercie vivement son Président et ses équipes pour cette aide.

7- DOSSIERS « *ANS* »

Au vu du nombre de dossiers présentés et de l'enveloppe attribuée à notre Ligue, le Bureau valide les critères suivants pour le traitement des dossiers :

- maximum 5.000 € par club (*total subvention*)

- maximum 2.000 € par action

Ces éléments seront repris à l'occasion de la réunion « *ANS* » programmée le mardi 14 juin prochain.

8- DISPOSITIONS FINANCIÈRES DE LA LIGUE

Daniel FONTENIAUD informe qu'une première réunion du Groupe de travail sur les indemnités d'arbitrage est fixée le jeudi 30 juin en soirée. Par ailleurs, Christian PERDU propose qu'une réflexion soit menée sur les amendes pour forfaits lors de match.

Le Bureau évoque le projet d'une augmentation du prix des licences attendu l'inflation actuelle. Une décision et une communication sera faite très prochainement.

Le Conseil d'Administration validera par ailleurs les Dispositions Financières 2022-2023 lors de sa réunion du 2 juillet 2022.

9- RÉUNIONS DU SECOND SEMESTRE 2022

Daniel FONTENIAUD propose le calendrier de réunions suivant (***Annexe 3***) pour le second semestre 2022. Il est acté en particulier que les réunions de Bureau se tiendront les mardi après-midi de 14h30 à 19h.

Le Président,	**Le Secrétaire Général,**
Daniel FONTENIAUD	**Jean-Marie COPPI**